

Cette découverte d'une illustre origine lui rendit encore plus intolérable le mariage qu'on l'avait obligée de faire par violence ; elle se sépara bientôt de son mari et se retira chez les Visitandines de Gray. Là, elle parla de son secret et prit le nom de comtesse de Mont-Car-Zain, anagramme de Conti-Marazin. Elle passa dix années au couvent, tandis qu'un ami dévoué recueillait tous les titres nécessaires pour établir et faire constater sa naissance, et elle arriva à Paris en 1788. Elle écrivit aussitôt au comte de la Marche devenu prince Conti, qu'elle était sa sœur, et joignit à cette lettre une foule de pièces justificatives. Le prince ne lui contesta point ce titre, ne demanda point d'explication, répondit qu'il n'avait point le temps de la voir, et termina sa lettre en protestant de son respect pour celle qui se disait sa sœur.

Cependant, les ressources de la jeune femme s'épuisaient ; elle ne voulut point recourir à son mari, et elle s'adressa aux membres de la famille royale. Tous lui vinrent en aide. Un jour, elle rencontra le duc d'Orléans ; il courut à elle et la nomma sa *cousine*. Elle portait alors le cordon bleu, et personne ne lui contesta jamais le droit de se parer de cet insigne, que le roi lui avait donné, disait-elle. Enfin, Monsieur (Louis XVIII), la prit sous sa protection spéciale et la mit en pension au Val-de-Grâce.

M^{lle} Gabrielle, ne pouvant obtenir du prince de Conti qu'une reconnaissance tacite de sa naissance, recourut au tribunal pour obliger son frère à lui donner une pension alimentaire. Le prince ne nia point la légitimité de la demanderesse ; il se contenta de requérir des juges qu'il déclarassent Mme Billet dans l'impossibilité de plaider sans l'autorisation de son mari, autorisation que ce dernier refusa opiniâtrement.

Il fallut donc qu'elle entamât un nouveau procès avant d'en venir à celui qui intéressait si vivement son honneur et sa fortune. Elle plaida pour que son mariage fût cassé. Mais, en 1791, un jugement la débouta de cette prétention ; et d'ailleurs la révolution qui marchait à grands pas rendait inutiles les procès dont elle s'était jusque-là occupée avec tant d'ardeur. Le prince de Conti avait émigré, et tout recours contre lui devenait inutile. Personne d'ailleurs ne lui contestait plus sa naissance et son nom. Elle divorça et obtint, après un nouveau procès, la restitution de sa dot et de ses diamants. Jusqu'à cette séparation légale elle s'était trouvée réduite à un tel état de pauvreté, qu'elle avait dû recourir au métier d'écrivain public, louer une échoppe en plein vent et s'astreindre au métier de secrétaire du premier venu.

Ces rudes épreuves cessaient enfin, du moins pour quelque temps. En avril 1795, elle obtint une pension provisoire sur les biens de son père, le prince de Conti, et fut mise en possession d'une maison rue Cassette. Là, elle s'occupa d'écrire ses mémoires, ou plutôt de les faire écrire par Corentin Royou. Malheureusement, cet homme brocha une sorte de roman, plein de mensonges ridicules et d'aventures absurdes. Cette imprudente publication devint le signal d'attaques acharnées de la part d'un écrivain qui se nommait Barruel. Entre l'apologiste menteur et l'antagonisme mortel, la légitimité de la naissance de Gabrielle redevint obscure et douteuse ; la misère acheva la ruine de la pauvre femme. La pension cessa, la maison fut reprise à celle qui la possédait, et il fallut recourir pour vivre, à ces mille moyens qui faisaient dire à Voltaire : Que pauvreté n'était point vice, mais que c'était bien pis. La vieillesse survint. Bref, un jour la princesse de Bourbon-Conti s'estima heureuse de solliciter et d'obtenir un bureau de tabac à Louis-le-Saulnier, où elle vécut obscure et besogneuse, comme vous l'avez connue, monsieur Boulard.

La restauration ne lui apporta guère plus de bonheur. Louis XVIII avait oublié ou ne voulut point se rappeler la pauvre femme ; chacun se rit de la vieille folle, sans protecteur, sans argent, qui portait des chapeaux ridicules et des robes